
SOMMAIRE

Mot de la Présidente	P4
Gouvernance et Direction de l'IFBT	P6
Missions de l'IFBT	P7
Structure du Capital	P8
Activités de l'IFBT	P9
Faits Saillants	P11
Cycles Certifiant	P12
Séminaires	P14
Formations à la Carte	P17
Formations de Mise à Niveau	P17
Examens	P18
Corps Professoral	P22
Chiffres Clés au 31/12/2017	P23
Conclusion du Rapport d'Activité	P24
Résolutions adoptées par l'AGO au titre de l'exercice 2017	P25
Actionnaires de l'IFBT	P28
Ont fait confiance à l'IFBT	P33
Rapport Financier 2017	P34



L'Institut de Formation de la Bourse de Tunis



L'Institut de Formation de la Bourse de Tunis (IFBT) est le centre de formation de
l'Association des Intermédiaires en Bourse (**AIB**),
Agréé le 04 Juin 2004 par le Ministère de la Formation Professionnelle
et de l'Emploi,
N° d'agrément 04 620 11.



La conjoncture économique et financière difficile qui a sévi en 2017 a certes touché le marché de la formation professionnelle, en général, et, par voie de conséquence, les activités de l'Institut de Formation de la Bourse de Tunis(IFBT); Mais, ce dernier a su, grâce aux efforts fournis par l'équipe de Direction, d'une part, et le soutien des établissements membres, d'autre part, sauvegarder sa part de marché..

En effet, en dépit d'une concurrence rude et acharnée livrée par des organismes similaires, aussi bien nationaux qu'étrangers, l'IFBT a pu réaliser des résultats d'activités en progression comparés à ceux des années antérieures.

La montée, à la fois en quantité et en qualité, des indicateurs de prestations fournies par l'IFBT au profit de la profession, et, de plus en plus, à d'autres secteurs d'activité en relation, à l'instar des banques, des assurances et d'autres entreprises, témoignent de la notoriété et de l'image que se forge l'Institut sur la place de Tunis, au fil des années. Les chiffres et les commentaires indiqués dans le présent rapport viendront en appui à ces constats.

La diversification de l'offre par l'introduction d'une nouvelle composante dans la gamme des produits dispensés par l'IFBT, à savoir la formation à la carte (ou à la demande) est à consolider davantage au cours des années futures, vu qu'elle permet de répondre aux besoins réels des établissements demandeurs, d'un côté, et de drainer du chiffre d'affaires, au profit de l'Institut, d'un autre.

Par ailleurs, les cycles diplômants sanctionnés par des certifications professionnelles locales et internationales, grâce à l'accréditation fournie par le CFSI, sont des atouts incontournables qui constituent l'avantage comparatif dont dispose l'IFBI et qui le fait distinguer de ses concurrents. Une attention particulière doit être observée à l'égard desdits cycles.

La conjugaison de nos efforts, Adhérents, Administrateurs, Equipe de Direction et Formateurs du secteur, ne peut qu'assurer le développement de notre Institut, et en conséquence, sa pérennité pour une amélioration continue des compétences de la place de Tunis et leur élévation au niveau des standards internationaux.

En fin, l'occasion m'est offerte pour rendre hommage, en mon nom personnel et au nom de tous les membres du Conseil d'Administration, à l'équipe de direction sortante, Mesdames Dorra Hmaied et Soumaya Yacoubi et à leur tête, Monsieur Adel Grar, Président Directeur Général, pour les efforts déployés durant leur passage à l'IFBI, en vue du développement de ses activités et de son rayonnement sur son environnement interne et externe.

Dalenda Bayou

GOUVERNANCE DE L'IFBT

Conseil d'Administration



Dalenda BAYOU
PDG de l'IFBT



Sonia LARBI
AIB



**Mohamed
Yassine
BOUZIRI**

MAC SA



**Riadh
BORJINI**

BNA
CAPITAUX



**Mehdi
BACH
HAAMBA**

CGI



**Hichem
BEN
ROMDHANE**

Attijari
Intermédiation



**Zaher
JEBALI**

SCIF



**Ilyes
BAILI**

STB
Finance

DIRECTION DE L'IFBT



AISSA SERHANE
Directeur de l'IFBT



Dorra HMAIED
Conseil Pédagogique



Soumaya YAAKOUBI
Responsable
Pédagogique



Oifa SWIDEN
Chargé
Administratif et
Financier

Cabinet FINOR
Commissaire aux Comptes

Moncef SELLAMI
Sous-traitance de la Comptabilité

MISSIONS DE L'IFBT

Alimentant la place financière tunisienne par des compétences hautement qualifiées dans les domaines des activités financières, des métiers et techniques de marché, l'Institut de Formation de la Bourse de Tunis (IFBT), s'engage depuis sa création en 2000 à :

- Doter la place financière de Tunis d'une structure dédiée permettant d'accompagner le développement des activités financières et de renforcer le professionnalisme de ses acteurs.
- Répondre aux besoins de formation et de perfectionnement exprimés par les professionnels de la place, face aux exigences des nouveaux métiers générés par la spécialisation, et ce dans un environnement financier évolutif.

STRUCTURE DU CAPITAL 2017

Actionnaires	Nombre d'actions
A F C	2
AIB	1458
AMEN Invest	2
Attijari Intermédiation	2
BEST Invest	4
BIATCAPITAL	2
BNA Capitaux	2
C G I	2
COFIB Capital Finance	2
Dalila BAYOU	2
FINACORP	2
MAC SA	2
Mena Capital Partners	2
SCIF	2
STB Finance	6
Tunisie Valeurs	2
UBCI Finance	2
UIB Finance	2
Union Financière	2
TOTAL	1 500

Les Activités de l'IFBT au cours de l'année 2017



ACTIVITES DE L'IFBT

L'IFBT propose une large gamme de formations répondant aux différentes exigences des professionnels de la finance :

- Formations pour certifications professionnelles ;
- Formations pour certifications internationales ;
- Séminaires de formation ;
- Formations à la carte.

A qui s'adresse la formation ?

L'IFBT s'adresse aux professionnels de la finance qui souhaitent développer les compétences de leurs collaborateurs dans les métiers et les techniques de marché :

- Intermédiaires en bourse et sociétés de gestion ;
- Banques, assurances et autres institutions financières ;
- Entreprises ;
- Autorités de tutelle,...

Les Faits Saillants

Certains faits saillants ont caractérisé les activités de l'IFBT en 2017 dont, notamment:

- Nomination de Madame Dalenda Bayou, Présidente de l'Association des Intermédiaires en Bourse, en tant que Présidente Directrice Générale de l'IFBT, en remplacement de Monsieur Adel Grar, appelé à d'autres fonctions;
- Organisation de cinq (05) cycles certifiant et de douze (12) séminaires ayant couvert différentes thématiques;
- Lancement d'un nouveau cycle certifiant pour l'obtention de la carte professionnelle dans le métier "post-marché";
- Réalisation d'un programme de formation spécifique, à la demande, au profit du Comité Général des Assurances;
- Sous-traitance d'un cycle de formation certifiant auprès de l'ABF, sur la LAB/FT, au profit de 14 cadres du secteur;
- Organisation d'une formation de mise à niveau "post-marché" pour les employés de la carte professionnelle dans cette discipline;
- Changement au niveau de l'équipe de direction de l'Institut avec le départ de Mesdames Dorra Hmaied et Soumaya Yacoubi et l'arrivée de Monsieur Aissa Serhane, le 1er novembre 2017

Les Cycles Certifiant

Cinq modules ont été assurés par l'IFBT en 2017, dans le cadre de la certification nationale (cartes professionnelles) et internationales, en partenariat avec le CISI. Ces cycles sont ventilés, par nature et par nombre de candidats, comme suit :

Cycle	N.Candidats
Gestion d'Actifs : 8^{ème} Promotion (janvier-mai 2017)	07
Négociateur en Bourse : 6^{ème} Promotion (mars-avril 2017)	06
Post-Marché : 1^{ère} Promotion (avril-mai 2017)	12
Post-Marché : 2^{ème} Promotion (octobre-novembre 2017)	09
Corporate Finance : 6^{ème} Promotion (septembre-décembre 2017)	08
Nombre Global	42

Le nombre global de 42 est réparti entre les Intermédiaires en Bourse et les Sociétés de Gestion pour 19 candidats, les Banques et Etablissements Financiers, pour 16 personnes et 05 pour autres établissements. La moyenne étant de 8,4 participants par cycle, chiffre jugé très moyen, l'IFBT est appelé à multiplier les efforts pour drainer davantage de clients.



Les Séminaires

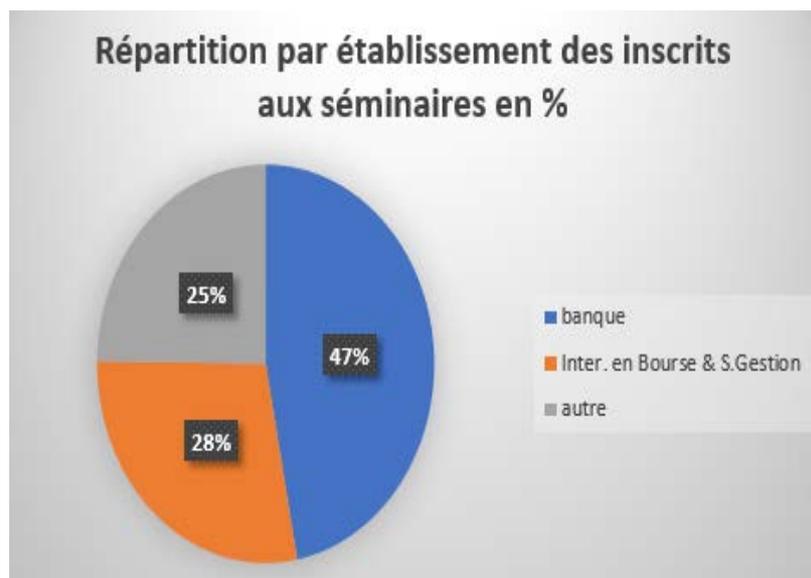
Au nombre de douze (12), les séminaires organisés par l'IFBT en 2017 sont ventilés, comme suit, par thème et par nombre de bénéficiaires:

Intitulé	N.Participants
Loi de Finance 2017 (janvier 2017)	06
Pratique de Contrôle de Gestion (janvier 2017)	09
Value at Risk (février 2017)	10
Gestion des Produits de Taux (février 2017)	10
Gestion Actif-Passif (mars 2017)	07
Analyse Financière des Banques (mars 2017)	10
Normes Comptables Bancaires (mars 2017)	08
Analyse Actions (avril 2017)	13
De Bâle II à Bâle III (avril 2017)	05
Evaluation des Entreprises (mai 2017)	12
Lutte Contre le Blanchiment d'Argent (octobre 2017)	18
Techniques Comptables pour OPCVM (novembre 2017)	09
Total Participants	117

La moyenne de 9,75 participants par séminaire est jugée modeste; Le choix des sujets devra être focalisé sur des thématiques, d'actualité, à forte valeur ajoutée et d'une utilité certaine pour les bénéficiaires.

La répartition des inscrits aux séminaires par Institution :

Etablissements	Nombre
Banques	55
Inter. en Bourse & S.Gestion	33
Assurances	09
BVMT	03
SICAR	02
CMF	03
Autres	12
Total	117



La répartition en pourcentage des inscrits aux séminaires organisés par l'IFBT en 2017, fait sortir un taux de 47% pour les banques, contre 25% seulement pour les Intermédiaires en Bourse. Les banques et établissements financiers trouvent un intérêt certain dans les thèmes proposés par l'IFBT. D'où la nécessité de saisir ce rapprochement avec le secteur bancaire pour drainer le maximum de participants, sans pour autant oublier que le secteur financier constitue le centre d'intérêt des activités de l'IFBT.



La Formation à la Carte

L'IFBT a réalisé en 2017 un programme spécifique au profit de deux groupes de cadres du Comité Général des Assurances (CGA), soit 18 personnes par groupe; La formation a touché plusieurs sujets dont le contenu a été arrêté de commun accord avec les départements concernés du CGA. Les thèmes traités ont porté sur la réforme Bâle II, la cartographie des risques, la LAB/FT, la Gestion Actif/Passif, la Gouvernance et la Gestion des Risques.

A la demande du CGA, ce programme de formation a été animé, en totalité, par des intervenants étrangers provenant de la France.

La formation à la carte est certes un créneau porteur, pour l'IFBT, mais le recours à l'expertise étrangère, bien qu'elle permette une ouverture sur le monde extérieur, elle engendre des dépenses trop onéreuses. En effet, ces dépenses sont réglées en devises et à un cours de change de plus en plus élevé.

Notre conviction est que la place de Tunis dispose de toutes les expertises, professionnels et/ou académiciens à même de répondre à tout besoin et dans les différentes spécialités.

La Formation de Mise à Niveau

L'IFBT a organisé en 2017 une formation de mise à niveau au profit des détenteurs de cartes professionnelles "Post-marché" à titre dérogatoire, et ce en étroite collaboration avec l'AIB.

Dispensée au bénéfice de 107 candidats dont 66 proviennent des banques et 41 des Intermédiaires en Bourse, la formation a été focalisée sur les modules traités dans le cadre du cycle certifiant " back office" de l'IFBT.

D'une durée de trois jours par groupe de participants, (04 groupes), ce programme de formation a été animé en totalité par des cadres de Tunisie Clearing.

Les sessions de formation réalisées dans ce cadre n'ont pas été suivies de tests d'évaluation, vu que les candidats concernés disposaient déjà de leur carte professionnelle.

Les Examens

I- Les Certifications Professionnelles Locales:

Il est à rappeler que seule l'AIB est habilitée par le Conseil du Marché Financier à délivrer les cartes obligatoires aux professionnels qui exercent les métiers de Négociateur en Bourses, de Gestionnaires de portefeuille et de Back Office.

L'IFBT, et sous l'égide de l'AIB, établit les programmes de formation préparant aux examens, ainsi que les critères de réussite.

Les Jurys des examens précités, présidés par Madame la Présidente de l'AIB, délibèrent sur les résultats de chaque examen qui sont communiqués au Conseil du Marché Financier, pour information.

Les résultats desdits examens enregistrés en 2017, sont détaillés comme suit:

- Négociateur en Bourse: 06 admis pour 06 inscrits, soit 100% de tx de réussite;
- Post-marché : 06 admis pour 10 inscrits, soit 60% de tx de réussite;
- Gestion d'Actifs : 02 admis pour 08 inscrits, soit 25% de tx de réussite.





II- Les Certifications Internationales :

L'IFBT est accrédité, depuis 2011, par le Chartered Institute of Securities and Investment (CISI), organisme de certification, de renommée internationale, basé à Londres, pour dispenser des cycles de formation sanctionnés par des certifications validées par ledit institut; Ces certifications touchent les domaines de la finance d'entreprise et de marché.

En 2017, l'IFBT a assuré des formations sur les sujets du "Risk in Financial Services" et du "Corporate Finance". Quatre candidats s'étaient présentés à l'examen du premier thème et quatre autres pour le second thème. Les résultats enregistrés, à ce titre ont été les suivants:

- Risk Financial Services : 03 candidats certifiés pour 04 inscrits, soit un taux de réussite de 75%;
- Corporate Finance : 02 candidats certifiés pour 04 inscrits, soit un taux de réussite de 50%.

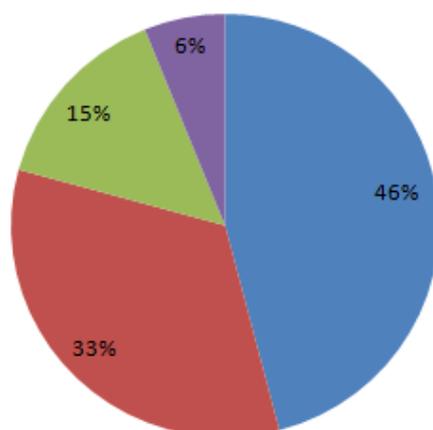
Etant le seul et unique représentant du CISI, en Tunisie, l'IFBT devra profiter de cette manne pour développer ces activités auprès de certaines populations cibles, à l'instar des jeunes sortants, nouvellement diplômés, des universités ou encore auprès de places financières naissantes, en Afrique subsaharienne, par exemple.



Récapitulation, en chiffres, des Activités de l'IFBT en 2017

Répartition du nombre des bénéficiaires par établissement en pourcentage

■ Banques ■ Intermédiaires ■ Assurances ■ Autres



Sur les trois cent deux (302) bénéficiaires d'actions de formation organisées par l'IFBT, en 2017, 137 ou (46%) proviennent des Banques, 99 ou (33%) des intermédiaires en Bourse et assimilés, 45 des Assurances et 21 de divers secteurs en relation.

Ceci s'explique, à notre sens, par la spécificité des programmes traitant des marchés financiers que l'IFBT s'approprie, et qui attirent l'attention d'autres secteurs d'activité, tels que les banques et les assurances, d'une part, et la politique de tarification très alléchante que pratique l'Institut, en comparaison avec la concurrence, d'autre part.

Le Corps Professoral

L'IFBT a engagé en 2017 cinquante (50) formateurs dont six (06) de nationalité étrangère pour assurer l'animation des différents programmes de formation décrits précédemment.

Cent huit (108) journées de formation ont été réalisées au cours de ladite année et 84% des formateurs relèvent du monde professionnel, ce qui consacre le caractère opérationnel des formations données par l'IFBT.

Quant à la rémunération des formateurs, elle est arrêtée comme suit:

- 600 dt/j pour les locaux intervenant au niveau des cycles;
- 850 à 1.000 dt pour les locaux, animateurs de séminaires;
- 1.000 à 1.200 euros /j pour les formateurs étrangers, en plus de la prise en charge de leurs frais de transport et de séjour.

D'où le constat suivant:

Un formateur étranger coûte 5 à 6 fois plus qu'un intervenant local, et souvent à compétence égale si non supérieure, et parfois de renommée internationale, au profit du Tunisien.

La nécessité s'impose, donc, de réfléchir profondément avant d'engager une expertise étrangère, et ce en vue d'en trouver le substitut, au niveau national.

Chiffres Clés au 31/12/2017

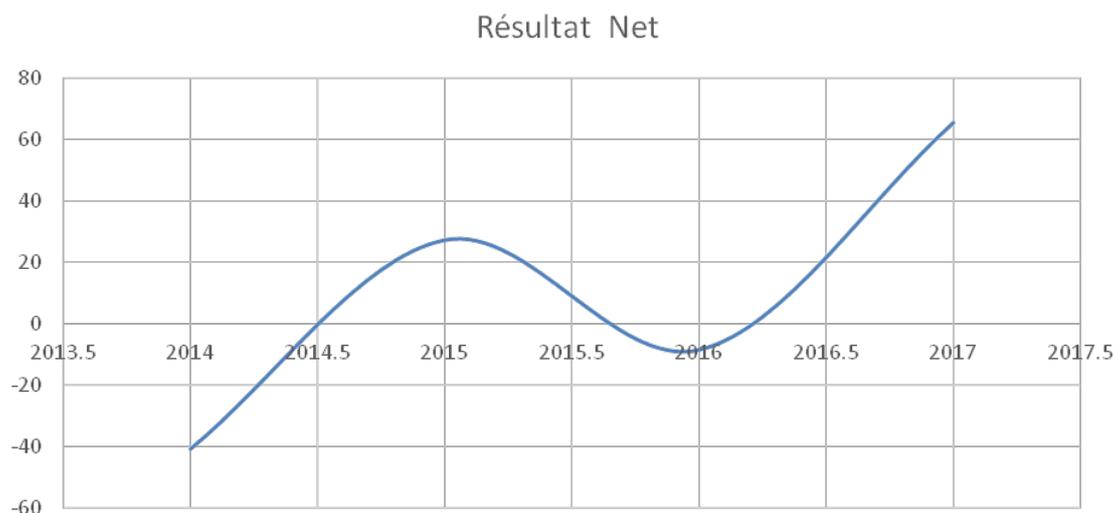
Total Bilan	483.782
Revenus	357.131
Charges	282.782
Résultat Net	65.488

Il ya lieu de remarquer que les revenus réalisés par l'IFBT en 2017, ont enregistré une progression de 57,26% par rapport à ceux de 2016; Quant aux charges, elles n'ont évolué, au cours de la même période, que de 17,5%, et ce grâce à une politique de compression des charges adoptée par l'Institut.

Concernant le résultat net réalisé par les activités de l'IFBT durant l'année 2017, il a atteint le niveau de 65.488 dt, contre un résultat juste équilibré en 2016.

Il y a lieu d'indiquer, par contre, que le résultat net engendré par les activités de l'IFBT, durant les quatre dernières années (2014- 2017), a évolué, comme le montre le schéma ci-dessous, en dents de scie.

Le constat positif, est que cette évolution a été réalisée selon un trend ascendant



Le résultat presque équilibré enregistré en 2016 fait suite à une baisse de l'activité au cours dudit exercice.

CONCLUSION DU RAPPORT D'ACTIVITE

La concurrence accrue que subit l'IFBT nécessite de sa part, une politique plus agressive en matière de communication sur les produits qu'il offre et qui constituent, à notre avis un de ses avantages comparatifs, d'une part, et de détection efficiente des besoins réels de formation, d'autre part, notamment pour les programmes à la carte (contact direct, site web, base mailing, etc...); D'autres pistes d'amélioration sont suggérées, à cet effet, dont :

- Le recours de moins en moins aux intervenants étrangers permettrait d'alléger de façon consistante les budgets de l'Institut;
- La nécessité de mise en place de procédures pour l'amélioration de la qualité des prestations fournies par l'IFBT sur les plans administratifs, financiers et pédagogiques, en vue de le hisser au niveau des standards internationaux, et ce, à travers le renforcement des Ressources Humaines de l'Institut, essentiellement; Le recours au mode de la formation à distance, pourrait constituer, également une source d'amélioration de la productivité de l'Institut et par voie de conséquence, de ses capacités compétitives;
- Songer à repenser la politique de tarification adoptée par l'IFBT, à ce jour, en comparaison avec la concurrence, et ce, en vue d'une éventuelle amélioration des revenus dégagés par l'activité.
- Veiller à la révision périodique (tous les deux ans) des programmes et des supports de cours, notamment, pour les cycles certifiant professionnels (gestion d'actifs, post-marché, négociateurs en bourse, etc...) dispensés par l'IFBT, et ce, en vue de les adapter à l'évolution des exigences des métiers concernés; Un Comité Pédagogique composé de deux Professionnels, d'un Académicien et du Directeur de l'Institut, devrait être mis en place, à cet effet.
- Mise en place au niveau de l'AIB d'une Commission « Ressources Humaines » qui aurait pour tâches de réfléchir et de tracer les lignes de conduite pour le développement des Personnels du secteur, notamment, en termes de formation et de perfectionnement.

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017 et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2017, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2017, tels que présentés.

Soumise au vote, cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales tels que prévus par la loi n°2000-9 du 03 Novembre 2000.

Soumise au vote, cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter, comme suit, le résultat de l'exercice clos au 31/12/2017:

Résulta net 2017 : 65.488,240

+report à nouveau antérieur : 43.651,483

- Réserves légales : 5.456,986

Résultats reportés 2017 : 103.682,737

Soumise au vote, cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Soumise au vote, cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant constaté l'arrivée à échéance du mandat des Administrateurs actuels, a lancé appel à candidatures pour le mandat 2018, 2019 et 2020. Constatant que le nombre de candidats aux postes d'Administrateurs n'a pas atteint la limite maximale fixée par les statuts, soit douze (12), a décidé de ne pas procéder à l'élection par scrutin secret et de se limiter aux candidatures proposées qui ont été au nombre de neuf (09), compte non tenu du poste réservé au Président et du poste réservé à l'AIB.

Soumise au vote, cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne, comme suit, le nouveau Conseil d'Administration de l'IFBT pour les années 2018, 2019 et 2020.

- Madame Dalila Bayou*
- AIB*
- Amen Invest*
- BNA Capitaux*
- CGI*
- MAC SA*
- MENA Capital Partners*
- SCIF*
- STB Finance*
- Tunisie Valeurs*
- UIB Fiance*

Soumise au vote, cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire convoque le Conseil d'Administration dans sa nouvelle composition pour se réunir juste après la clôture des travaux de l'AGO, et ce pour délibérer sur le renouvellement de la nomination du Président Directeur Général de l'IFBT.

Soumise au vote, cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance du mandat du Commissaire aux Comptes cabinet FINOR et décide de lui renouveler la mission pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Soumise au vote, cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous les dépôts et accomplir toutes les formalités de publication légales ou autres.

Soumise au vote, cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents.

ACTIONNAIRES DE L'IFBT



Association des Intermédiaires en Bourse (AIB)

19 Bis, Rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis

Tél : (+216) 71 339 039 / 71 257 406

Fax : (+216) 71 347 842

Président: Dalenda BAYOU



Amen Invest (A.I)

Avenue Mohamed V, Immeuble AMEN BANK Tour C, 1002 Tunis

T: +216 71 965 410 / 71 965 400

F: +216 71 830 980

Direction: Abdelaziz HAMMAMI

Capital: 2 MDT



Arab Financial Consultants (AFC)

9, Rue du Lac Neuchatel 1053 Les Berges du Lac

T: +216 70 020 260

F: +216 70 020 299

Direction: Ferid BEN BRAHIM

Capital: 4 MDT



Attijari Intermédiation (ATI)

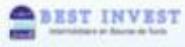
Rue des lacs de mazurie - 1053 les berges de lac

T: +216 71 861 461 / 71 861 184 / 71 861 880 / 71 108 900

F: +216 71 860 346

Direction: Maya GHORBEL

Capital: 5 MDT



BEST Invest (BESTI)

45, rue de Japon, Immeuble Millenium, Bloc A, 2ème étage, Montplaisir - 1073 Tunis

T: 71 905 831

F: 71 903 513

Direction: Abdallah DAY

Capital: 1 M.DT



BIAT CAPITAL (BIATC)

Boulevard Principal, Angle Rue Turkana et Rue Malaoui 2053 Les Berges du Lac

T: 71 138 508

F: 71 965 772

Direction: Mourad LADJIMI

Capital: 3 M.DT



BNA Capitaux (BNAC)

Complexe Le Banquier Avenue Tahar Haddad Les Berges Du Lac 1053 Tunis

T: 71 139 500

F: 71 860 189

Direction: Kamel GUESMI

Capital: 5 M.DT



Cofib Capital Finance (CCF)

25, Rue Docteur Calmette Cité Mahrajène -1082 Tunis

T: 71 144 510

F: 71 848 517

Direction: Karim ABDELKAFI

Capital: 3 M.DT



Companie Générale d'Investissement (CGI)

16, Avenue Jean Jaurès, 1000 Tunis

T: 71 252 044

F: 71 252 024

Direction: Mehdi BACH-HAMBA

Capital: 1.25 M.DT



Finance & Investment in North Africa (FINACORP)

Rue Lac Loch Ness, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

T: 71 71 656 122

F: 71 656 269

Direction: Noureddine JEBENIANI

Capital: 1 M.DT



MACsa (MAC)

Green Center, Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053

T: 71 964 102

F: 71 960 959

Direction: Mourad BEN CHAABEN

Capital: 5 M.DT



MENA CAPITAL PARTNERS (MCP)

5 bis rue du lac de Tiberiade, 1053 les berges du lac-Tunis

T: 71 862 328

F: 71 961 471

Direction: Walid KRIAA

Capital: 3 M.DT



Société de Conseil et d'Intermédiation Financière (SCIF)

Rue du Lac Obeira, Les Berges de Lac 1053.

T: 71 255 029

F: 71 860 665

Direction: Zaher JEBELI

Capital: 1 M.DT



STB FINANCE

34, rue Hédi Kharray, 1080 Tunis

T: 71 718 000

F: 71 718 450

Direction: Administrateur Délégué : Mr Riadh ZAFZOUF

Capital: 6,5 M.DT



STB Manager

Imm. STB, 34 Rue Hedi Karray, Cité des Sciences, El Menzah 1004 Tunis

T: 71 232 899

F: 71 234 072

Direction: Administrateur Délégué : Mme AKERI

Capital: 1 M.DT



Tunisie Valeurs (TVAl)

Immeuble Integra, Centre Urbain Nord 1082, Tunis Mahrajène

T: 71 189 600

F: 71 949 354

Direction: Walib SAIBI

Capital: 10 M.DT



UBCI FINANCE (UBCIF)

3, Rue Jenner, Place d'Afrique, 1002 Tunis Belv

T: 71 153 388

F: 71 840 557

Direction: Aness SANDLI

Capital: 1 M.DT



UIB Finance (UIBF)

Immeuble les reflets du Lac, Rue du Lac Turkana, 1053 les Berges du Lac

T: 71 219 116

F: 71 219 478

Direction: Karim MAAREF

Capital: 1 M.DT



Union Financière (UFI)

Boulevard 14 Janvier 2011, Imm. Maghrébia Tour A, 4ème étage 1080 Tunis

T: 71 941 385

F: 71 940 535

Direction: YNANE JEMAA

Capital: 5 M.DT

ONT FAIT CONFIANCE A L'IFBT

ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE



RAPPORT FINANCIER

**Rapports du Commissaire aux Comptes
sur les Etats Financiers de l'Exercice
clos le 31 Décembre 2017**



**Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre**

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

Institut de formation de la bourse de Tunis « I.F.B.T »

Rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017

SOMMAIRE

I- RAPPORTS

- 1- Rapport Général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2017
- 2- Rapport Spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

II- ETATS FINANCIERS

- 1- Bilan
- 2- Etat de résultat
- 3- Etat de flux de trésorerie
- 4- Notes aux états financiers

Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les
Etats Financiers de L'exercice Clos le 31 Décembre
2017



**Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre**

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Actionnaires de l'institut de formation
de la bourse de Tunis « I.F.B.T »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 30 juillet 2015, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut de Formation de la Bourse de Tunis « I.F.B.T », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 483.782, un bénéfice net de D : 65.488 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 38.236.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué dans la note aux états financiers n°20, le conseil d'administration du 24 avril 2018 a décidé de procéder à des apurements de comptes actifs ayant permis de dégager une perte ordinaire pour D : 8.453.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un

système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

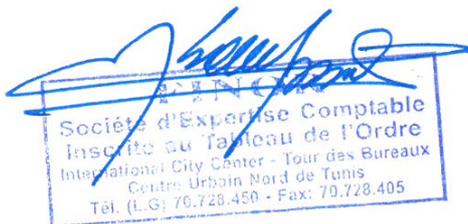
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par l'institut dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires ne sont pas conformes aux dispositions de la loi n°2000-35 du 21 Mars 2000, des articles 314 et 315 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que celles prévues par le décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 et de l'arrêté du ministère des finances du 28 Août 2006.

Tunis, le 02 mai 2018

FINOR

Karim DEROUICHE



Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes au
Titre de l'Exercice Clos le 31 Décembre 2017



**Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre**

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Messieurs les Actionnaires de l'institut de formation
de la bourse de Tunis « I.F.B.T »

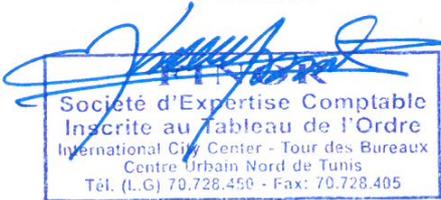
En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés
commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous
a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant
dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 02 mai 2018

FINOR

Karim DEROUICHE



***ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2017***

Bilan

Etat de Résultat

Etat de Flux De Trésorerie

Notes aux Etats Financier

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

INDEX

<u>BILAN</u>	1-2
<u>ETAT DE RESULTAT</u>	3
<u>ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</u>	4
<u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</u>	
Note 1 : Présentation de l'institut	5
Note 2 : Cadre de référence retenu pour l'établissement des états financiers	5
Note 3 : Principes et bases de mesures comptables appliqués	5
Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles	7
Note 5 : Clients et comptes rattachés	9
Note 6 : Autres actifs courants	10
Note 7 : Placements et autres actifs financiers	10
Note 8 : Liquidités et équivalents de liquidités	10
Note 9 : Capitaux propres	11
Note 10 : Fournisseurs et comptes rattachés	11
Note 11 : Autres passifs courants	11
Note 12 : Revenus	12
Note 13 : Achats consommés	12
Note 14 : Charges de personnel	12
Note 15 : Dotations aux amortissements et aux provisions	12
Note 16 : Reprises sur provisions	13
Note 17 : Autres charges d'exploitation	13
Note 18 : Charges financières	14
Note 19 : Produits financiers	14
Note 20 : Autres pertes ordinaires	14
Note 21 : Impôt sur les société	15

INSTITUT DE FORMATION DE LA BOURSE DE TUNIS
"I.F.B.T"

19 Bis, Rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis, Tunisie

BILAN

(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>		<u>Variation</u>
		<u>2017</u>	<u>2016</u>	
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles		15 358	11 858	3 500
Moins : amortissements		(11 806)	(11 504)	(302)
		<u>3 552</u>	<u>354</u>	<u>3 198</u>
Immobilisations corporelles		164 943	164 943	-
Moins : amortissements		(134 049)	(126 389)	(7 660)
		<u>30 894</u>	<u>38 554</u>	<u>(7 660)</u>
Total des actifs immobilisés	4	<u>34 446</u>	<u>38 908</u>	<u>(4 462)</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>34 446</u>	<u>38 908</u>	<u>(4 462)</u>
ACTIFS COURANTS				
Clients et comptes rattachés		74 748	107 624	(32 876)
Moins : Provisions		-	(8 453)	8 453
	5	<u>74 748</u>	<u>99 171</u>	<u>(24 423)</u>
Autres actifs courants	6	246 126	147 535	98 591
Placements et autres actifs financiers	7	90 226	120 646	(30 420)
Liquidités et équivalents de liquidités	8	38 236	13 981	24 255
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>449 336</u>	<u>381 333</u>	<u>68 003</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>483 782</u>	<u>420 241</u>	<u>63 541</u>

INSTITUT DE FORMATION DE LA BOURSE DE TUNIS
"I.F.B.T"

19 Bis, Rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis, Tunisie

BILAN

(Montants exprimés en dinar)

	Notes	31 Décembre		Variation
		2017	2016	
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		150 000	150 000	-
Réserves légales		12 665	10 368	2 297
Réserves extraordinaires		150 000	150 000	-
Résultats reportés		43 652	54 490	(10 838)
<u>Total des capitaux propres avant résultat</u>		<u>356 317</u>	<u>364 858</u>	<u>(8 541)</u>
Résultat de l'exercice		65 488	(8 541)	74 029
Total des capitaux propres avant affectation	9	<u>421 805</u>	<u>356 317</u>	<u>65 488</u>
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
Provisions pour risques et charges		-	10 645	(10 645)
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		<u>-</u>	<u>10 645</u>	<u>(10 645)</u>
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	10	27 697	3 466	24 231
Autres passifs courants	11	34 280	49 813	(15 533)
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>61 977</u>	<u>53 279</u>	<u>8 698</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>61 977</u>	<u>63 924</u>	<u>(1 947)</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>483 782</u>	<u>420 241</u>	<u>63 541</u>

INSTITUT DE FORMATION DE LA BOURSE DE TUNIS
"I.F.B.T"

19 Bis, Rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis, Tunisie

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar)

	Notes	31 Décembre		Variation
		2017	2016	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	12	357 131	227 074	130 057
Total des produits d'exploitation		<u>357 131</u>	<u>227 074</u>	<u>130 057</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats consommés	13	205 703	116 410	89 293
Charges de personnel	14	41 220	61 465	(20 245)
Dotations aux amortissements et aux provisions	15	7 962	8 789	(827)
Reprises sur provisions	16	(19 098)	-	(19 098)
Autres charges d'exploitation	17	46 995	53 634	(6 639)
Total des charges d'exploitation		<u>282 782</u>	<u>240 298</u>	<u>42 484</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>74 349</u>	<u>(13 224)</u>	<u>87 573</u>
Charges financières nettes	18	(4 519)	(617)	(3 902)
Produits financiers	19	4 539	5 792	(1 253)
Autres gains ordinaires		5	4	1
Autres pertes ordinaires	20	(8 486)	(46)	(8 440)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>65 888</u>	<u>(8 091)</u>	<u>73 979</u>
Impôt sur les sociétés	21	(400)	(300)	(100)
Contribution conjoncturelle		-	(150)	150
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES IMPOT		<u>65 488</u>	<u>(8 541)</u>	<u>74 029</u>

**INSTITUT DE FORMATION DE LA BOURSE DE TUNIS
"I.F.B.T"**

19 Bis, Rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis, Tunisie

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinar)

	31 Décembre		Variation
	2017	2016	
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net	65 488	(8 541)	74 029
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions	15 7 962	8 789	(827)
Reprise sur provisions	16 (19 098)	-	(19 098)
Variation des :			
Clients et comptes rattachés	5 32 876	(19 418)	52 294
Autres actifs courants	6 (98 591)	(4 944)	(93 647)
Placements et autres actifs financiers	7 30 420	10 382	20 038
Fournisseurs d'exploitation	10 24 231	2 047	22 184
Autres passifs courants	11 (15 533)	5 456	(20 989)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	<u>27 755</u>	<u>(6 229)</u>	<u>33 984</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 (3 500)	-	(3 500)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<u>(3 500)</u>	<u>-</u>	<u>(3 500)</u>
Variation de trésorerie	<u>24 255</u>	<u>(6 229)</u>	<u>30 484</u>
Trésorerie au début de la période	13 981	20 210	(6 229)
Trésorerie à la clôture de la période	38 236	13 981	24 255

LES NOTES DE PRESENTATION

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'INSTITUT

L'Institut de Formation de la Bourse de Tunis (IFBT) est une société anonyme au capital de D : 150.000. Agréé le 04 Juin 2004 par le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, N° d'agrément 04 620 11.

L'institut est administré par un conseil d'administration. Il est dirigé par un Président Directeur Général. Le capital initial était de D : 75.000 divisé en 750 actions de D : 100 chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2015 a décidé l'augmentation le capital social de D : 75.000 pour le porter à D : 150.000 et ce par l'incorporation de réserves extraordinaires et la création de 750 actions nouvelles gratuites.

L'«I.F.B.T» a pour objectif d'assurer :

- La formation des différentes catégories de personnel des établissements bancaires et financiers dans le domaine de l'activité boursière et financière.
- La formation des cadres, experts et enseignants dans les domaines financier, comptable et ceux liés à la gestion.
- L'organisation et prestation de service de consulting dans les domaines liés à l'objet principal de l'activité de la société.
- La gestion et le suivi des cycles diplômant et cursus de cartes professionnelles.
- L'organisation de congrès, de réunions et de conférences.
- L'édition et la commercialisation des supports pédagogiques.
- La prestation d'autres services liés à l'objet principal de l'activité de la société.
- La participation à toute entreprise liée directement ou indirectement aux activités bancaires, financières, comptables et autres en relation avec son objet.
- La création de filiales et d'instituts tant en Tunisie qu'à l'étranger.

NOTE 2 : CADRE DE REFERENCE RETENU POUR L'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers sont établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

NOTE 3 : PRINCIPES ET BASES DE MESURES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien.

3.2 Les immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties linéairement à compter du jour de leur mise en exploitation.

Les taux retenus à ce titre sont les suivants :

- Logiciels	33%
- Matériel informatique	33%
- Equipement de bureau	20%
- Installations générales et aménagements	10%
- Installations techniques, matériel et outillage	10%

3.3 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les pertes et gains de change sont constatés en résultat de l'exercice.

3.4 Réalisation des revenus et rattachement des charges aux produits

Les revenus sont comptabilisés au moment de leur réalisation. Les charges qui ont concouru à la réalisation de ces revenus sont rattachées à l'exercice de constatation des revenus correspondants.

3.5 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des produits et des charges en hors taxes récupérables.

Ainsi, la TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA collectée », alors que la TVA facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, TVA déductible ».

Note 4 : Les immobilisations Incorporelles & Corporelles

A la clôture de l'exercice 2017, les immobilisations incorporelles et corporelles, nettes d'amortissements, s'élèvent à D : 34.446, contre D : 38.908, à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

<u>Immobilisations</u>	<u>31/12/2017</u>			<u>31/12/2016</u>
	<u>Valeurs brutes</u>	<u>Amortissements</u>	<u>Valeurs nettes</u>	<u>Valeurs nettes</u>
Immobilisations Incorporelles				
Logiciel	11 858	(11 806)	52	354
Site Web en cours	3 500	-	3 500	-
Total Immobilisations Incorporelles	15 358	(11 806)	3 552	354
Immobilisations Corporelles				
Matériel informatique	77 831	(77 792)	39	86
Equipements de bureau	21 904	(19 937)	1 967	3 059
Installations générales et aménagements	65 208	(36 320)	28 888	35 409
Total Immobilisations Corporelles	164 943	(134 049)	30 894	38 554
Soldes au 31 Décembre 2017	180 301	(145 855)	34 446	38 908

Les mouvements de l'exercice ainsi que les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont présentés au niveau du tableau qui suit :

Institut de Formation de la Bourse de Tunis
"I.F.B.T"

19 Bis, Rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis, Tunisie

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
Exercice clos le 31 Décembre 2017
(Montants exprimés en dinar)

<u>Taux</u>	<u>Valeurs brutes</u>		<u>Amortissements</u>		<u>VCN</u>
	<u>31.12.16</u>	<u>Additions</u>	<u>31.12.17</u>	<u>Dotations</u>	
	<u>11 858</u>	<u>3 500</u>	<u>15 358</u>	<u>302</u>	<u>3 552</u>
	<u>11 858</u>	-	<u>11 858</u>	<u>302</u>	<u>52</u>
	-	<u>3 500</u>	<u>3 500</u>	-	<u>3 500</u>
	<u>164 943</u>	-	<u>164 943</u>	<u>7 660</u>	<u>30 894</u>
	<u>77 831</u>	-	<u>77 831</u>	<u>47</u>	<u>39</u>
	<u>21 904</u>	-	<u>21 904</u>	<u>1 092</u>	<u>1 967</u>
	<u>65 208</u>	-	<u>65 208</u>	<u>6 521</u>	<u>28 888</u>
Total	<u>176 801</u>	<u>3 500</u>	<u>180 301</u>	<u>7 962</u>	<u>34 446</u>

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Logiciel
Site Web en cours

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Matériel informatique
Equipements de bureau
Installations générales et aménagements

Note 5 : Clients et comptes rattachés

Le poste "Clients et comptes rattachés" se détaille comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Clients ordinaires	(A)	74 748	99 171	(24 423)
Clients douteux ou litigieux		-	8 453	(8 453)
<u>Total Brut</u>		<u>74 748</u>	<u>107 624</u>	<u>(32 876)</u>
Provisions pour dépréciations des créances		-	(8 453)	8 453
<u>Total Net</u>		<u>74 748</u>	<u>99 171</u>	<u>(24 423)</u>

(A) Les Clients ordinaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>
BH	10 243
CDC	7 582
BIAT ASSET MANAGEMENT	5 310
BIAT	5 216
ATB	5 170
AMEN INVEST	4 249
BIAT CAPITAL	3 971
UNION FINANCIERE	3 166
ATTIJARI BANK	2 834
CGF	2 691
ALPHAMENA	2 360
BMCE CAPITAL SECURITIES	2 337
AMI ASSURANCE	2 337
BIAT ASSURANCE	1 891
QNB TUNISIA	1 891
MENA CAPITAL PARTNERS	1 747
BTK	1 535
MAXULA BOURSE	1 417
BANK ABC	1 417
UBCI	1 062
ETAP	1 051
GAT ASSURANCE	1 051
MUTUELLE D'ASSURANCE DE L'E	1 051
Autres	3 169
<u>Total</u>	<u>74 748</u>

Note 6 : Autres Actifs Courants

Le poste « Autres actifs courants » qui s'élève, au 31 Décembre 2017, à D : 246.126, contre D : 147.535, au 31 Décembre 2016, se détaille comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Produits à recevoir		80 809	-	80 809
Charges constatées d'avance		4 310	66	4 244
Etat, report d'impôt	Voir (note 21)	161 007	144 673	16 334
Etat, TVA déductible		-	1 906	(1 906)
Autres		-	890	(890)
<u>Total</u>		<u>246 126</u>	<u>147 535</u>	<u>98 591</u>

Note 7 : Placements et autres actifs financiers

Le poste « Placements et autres actifs financiers » totalise, au 31 Décembre 2017, D : 90.226, contre D : 120.646 à la même date de l'exercice précédent, représentant exclusivement les placements en titres SANADETT SICAV.

Note 8 : Liquidités et Equivalents de Liquidités

Le poste « Liquidités et équivalents de liquidités » totalise, au 31 Décembre 2017, D : 38.236, contre D : 13.981 à la même date de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Banque		38 201	12 226	25 975
Caisse		35	1 755	(1 720)
<u>Total</u>		<u>38 236</u>	<u>13 981</u>	<u>24 255</u>

Note 9 : Capitaux Propres

Les capitaux propres s'élèvent, au 31 Décembre 2017, à D : 421.805, contre D : 356.317, au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Capital social	150 000	150 000	-
Réserves légales	12 665	10 368	2 297
Réserves extraordinaires	150 000	150 000	-
Résultats reportés (a)	43 652	54 490	(10 838)
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>356 317</u>	<u>364 858</u>	<u>(8 541)</u>
Résultat de l'exercice	65 488	(8 541)	74 029
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>421 805</u>	<u>356 317</u>	<u>65 488</u>

(a) : Les excédents antérieurs se détaillent comme suit :

Résultats reportés au 31/12/2016	54 490
Affectation du résultat 2016	(8 541)
Réserves légales	(2 297)
<u>Excédents antérieurs au 31/12/2017</u>	<u>43 652</u>

Note 10 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » totalise au 31 Décembre 2017 un solde de D : 27.697, contre D : 3.466, au 31 Décembre 2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs d'exploitation (A)	10 015	3 466	6 549
Fournisseurs factures non parvenues	17 682	-	17 682
<u>Total</u>	<u>27 697</u>	<u>3 466</u>	<u>24 231</u>

(A) Les fournisseurs d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>
Arnaud Saint Clair	6 004
Société Internationale de Distribution	2 120
Regency Hôtel	1 891
<u>Total</u>	<u>10 015</u>

Note 11 : Autres Passifs Courants

Le poste « Autres passifs courants » totalise, au 31 Décembre 2017, D : 34.280, contre D : 49.813, au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Produits constatés d'avance	-	21 610	(21 610)
Charges à payer	3 800	8 783	(4 983)
Impôts et taxes	26 361	11 413	14 948
Organismes sociaux	2 731	4 965	(2 234)
Congés payés	1 388	3 042	(1 654)
<u>Total</u>	<u>34 280</u>	<u>49 813</u>	<u>(15 533)</u>

Note 12 : Revenus

Le chiffre d'affaires totalise, au 31 Décembre 2017, D : 357.131, contre D : 227.074, au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Prestations de services soumises à la TVA	345 812	219 675	126 137
Prestations de services en suspension de la TVA	11 319	7 399	3 920
<u>Total</u>	<u>357 131</u>	<u>227 074</u>	<u>130 057</u>

Note 13 : Achats consommés

Les charges liées à la formation totalisent, au 31 Décembre 2017, D : 205.703, contre D : 116.410, au 31 Décembre 2016 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Prestations de services	81 277	73 117	8 160
Achats étrangers	91 097	14 387	76 710
Achats locaux	1 705	795	910
Achats fournitures de bureaux	687	391	296
Missions et réceptions	24 058	22 734	1 324
Photocopie et relures	1 139	1 295	(156)
Électricité	5 501	3 566	1 935
Eau	239	125	114
<u>Total</u>	<u>205 703</u>	<u>116 410</u>	<u>89 293</u>

Note 14 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 Décembre 2017 à D : 41.220, contre D : 61.465, à la clôture de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Salaires et compléments de salaires	37 744	51 969	(14 225)
Charges sociales	6 010	8 962	(2 952)
Congés payés	(2 534)	534	(3 068)
<u>Total</u>	<u>41 220</u>	<u>61 465</u>	<u>(20 245)</u>

Note 15 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 Décembre 2017 à D : 7.962, contre D : 8.789, à la clôture de l'exercice 2016, représentant exclusivement les dotations aux amortissements des immobilisations.

Note 16 : Reprises sur provisions

Les reprises sur provisions s'élèvent, au 31 Décembre 2017, à D : 19.098, contre un solde nul au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>
Reprise sur provision pour risque et charges	10 645
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes clients	8 453
<u>Total</u>	<u>19 098</u>

Note 17 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent, au 31 Décembre 2017, à D : 46.995, contre D : 53.634, au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Entretien et réparation		4 316	8 449	(4 133)
Assurances		349	267	82
Honoraires		11 402	8 675	2 727
Publicité, publication et relations publiques		577	11 410	(10 833)
Déplacements, missions et réceptions	(A)	17 911	17 754	157
Frais postaux et de télécommunication		1 780	1 002	778
Services bancaires et assimilés		444	239	205
Cadeaux		6 008	2 994	3 014
Impôts et taxes	(B)	2 450	1 728	722
Autres		1 758	1 116	642
<u>Total</u>		<u>46 995</u>	<u>53 634</u>	<u>(6 639)</u>

(A) Les Déplacements, missions et réceptions se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Voyages et déplacements	9 814	6 497	3 317
Restaurants	782	2 559	(1 777)
Missions	412	6 527	(6 115)
Réceptions	6 903	2 171	4 732
<u>Total</u>	<u>17 911</u>	<u>17 754</u>	<u>157</u>

(B) Les impôts et taxes se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
TFP	704	1 050	(346)
FOPROLOS	352	525	(173)
TCL	75	91	(16)
Droits d'enregistrement et de timbres	1 319	62	1 257
<u>Total</u>	<u>2 450</u>	<u>1 728</u>	<u>722</u>

Note 18 : Charges financières

Les charges financières s'élèvent, au 31 Décembre 2017, à D : 4.519, contre D : 617 au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Perte de changes	4 205	325	3 880
Moins value sur cessions de titres SICAV	53	103	(50)
Moins value latente sur titres SICAV	255	182	73
Autres charges financières	6	7	(1)
<u>Total</u>	<u>4 519</u>	<u>617</u>	<u>3 902</u>

Note 19 : Produits financiers

Les produits financiers qui s'élèvent, au 31 Décembre 2017, à D : 4.539 contre D : 5.792, au 31 Décembre 2016, se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Gain de change	-	212	(212)
Dividendes	4 266	5 405	(1 139)
Intérêts créditeurs	273	175	98
<u>Total</u>	<u>4 539</u>	<u>5 792</u>	<u>(1 253)</u>

Note 20 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires qui s'élèvent, au 31 Décembre 2017, à D : 8.486 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Apurement de comptes clients	8 453	-	8 453
Autres	33	46	(13)
<u>Total</u>	<u>8 486</u>	<u>46</u>	<u>8 440</u>

Note 21 : Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2017 s'élève à D : 400. Il est déterminé conformément à la législation en vigueur, comme suit :

<u>Résultat comptable net</u>		65 488
<u>A réintégrer</u>		<u>703</u>
Impôt sur les sociétés	400	
Moins value latente sur titres sicav 2017	270	
Pénalités de retard	33	
<u>A déduire</u>		<u>(19 113)</u>
Moins value latente sur titres sicav 2016	(15)	
Reprise sur provision pour risque et charges initialement réintégrée (2012-2013)	(10 645)	
Reprise sur provision client initialement réintégrée (2012)	(8 453)	
<u>Réintégration de l'amortissement de l'exercice 2017</u>		7 962
<u>Résultat fiscal avant imputation des reports déficitaires et des amortissements différés</u>		55 040
Pertes reportées exercice 2014	(60 997)	
Pertes reportées exercice 2015	(3 636)	
Pertes reportées exercice 2016	(4 681)	
Amortissements différés exercice 2014	(34 633)	
Amortissements différés exercice 2015	(31 259)	
Amortissements différés exercice 2016	(8 789)	
Amortissements différés exercice 2017	(7 962)	
<u>Résultat fiscal de l'exercice</u>		(96 917)
<u>Minimum d'impôt (0,1% du chiffre d'affaire TTC)</u>		(400)
Retenues à la source		16 734
Crédit d'impôt dégagé sur la déclaration de 2015		144 673
<u>Crédit d'impôt à reporter</u>		<u>161 007</u>